

PLAN LOCAL D'URBANISME

4e

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES



Plan local d'urbanisme :

Prescription de l'élaboration du PLU: 27 Janvier 2012

Arrêt du projet de PLU : 26 Janvier 2018

Approbation du projet de PLU : 30/11/2018

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 30/11/2018

Révisions et modifications :

- ...
- ...

Référence : 40041



Réalités
Bureau d'études

Bureau d'études REALITES

34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne

Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85

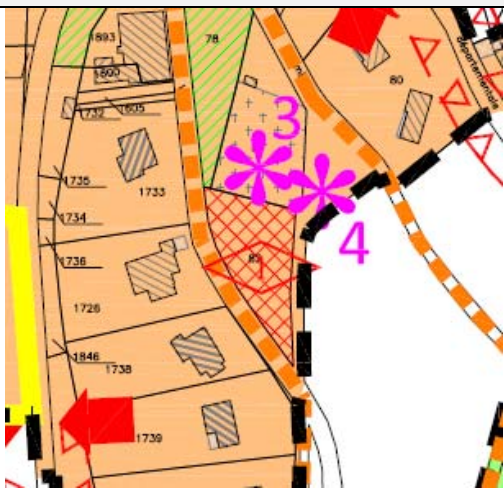
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 1 ET 2° DU CODE DE L'URBANISME

L'article L.151-41 du code de l'urbanisme stipule que les plans locaux d'urbanisme peuvent « Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
- 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
- 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;...».

La commune de Saint-Germain-la-Montagne a défini un emplacement réservé reporté également sur le plan de zonage :

N°	Désignation	Bénéficiaire	N° des parcelles concernées*	Superficie
1		Commune	Parcelle n°82	environ 1110 m ²
Objet : Extension du cimetière et aire de loisirs.				

* Ces numéros de parcelles sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés.